

AKTUELL

SANTÉ

Le jusqu'au-boutisme de l'AMMD

Fabien Grasser

L'AMMD ne signera pas de nouvelle convention avec la CNS. Elle exige une meilleure rémunération des médecins et un changement en profondeur du système de santé luxembourgeois, dans le sens d'une libéralisation accrue de l'exercice de la médecine.

« Mme Deprez n'a pas participé à la campagne et n'a pas été élue ; il se peut donc qu'elle ne soit pas au courant de toutes les promesses faites par son parti » : ce mercredi matin, le ton est acerbe au micro de 100.7, où le Dr Chris Roller attaque la ministre CSV de la Santé pour justifier le refus de l'Association des médecins et médecins dentistes (AMMD) de signer une nouvelle convention avec la CNS. Cette disposition régit les relations entre le corps médical et la Sécurité sociale. Le président de l'AMMD attribue la responsabilité de l'échec à la CNS et au gouvernement. Il les accuse d'un jeu complice par lequel ils bloquent à la fois la rémunération des médecins et l'évolution du cadre légal de la médecine, que l'AMMD voudrait voir davantage libéralisée.

L'AMMD avait dénoncé son conventionnement avec la CNS en octobre 2025. S'était alors engagée une phase de médiation, qui s'est conclue par un procès-verbal de non-conciliation, dressé ce 14 août. Personne n'est en réalité surpris, l'AMMD ayant choisi la conflictualité dans ce dossier. Ces derniers jours, Chris Roller a répété ses deux principales revendications : la revalorisation des tarifs des médecins, qui dépend de la CNS, et un développement accru de la médecine ambulatoire, qui dépend du politique, à savoir le gouvernement et la Chambre des députés, auxquels il revient de changer la loi. L'AMMD conditionne la signature d'une nouvelle convention à la satisfaction de ces deux doléances, qu'il associe dans une certaine confusion.

Dans un communiqué publié dès le 14 août, la CNS n'a pas manqué de souligner qu'elle n'a aucun pouvoir législatif et qu'elle exerce « la responsabilité que la loi lui confie : garantir une gestion équitable, accessible et financièrement soutenable de l'assurance maladie au bénéfice de l'ensemble des assurés ». La CNS n'a pas pour mission « de défendre un intérêt catégoriel », insiste-t-elle. La caisse de santé rappelle encore que ses décisions sont prises par celles et ceux qui financent le système, à savoir l'État ainsi que les représentantes des salarié-es et des entreprises.

Face aux caméras, Chris Roller dit agir dans l'intérêt des patients, le développement des actes ambulatoires réalisés par les cabinets visant, selon lui, à raccourcir des délais d'attente qui s'avèrent parfois longs. Cela réduira aussi les coûts, argumente-t-il, alors que le déficit de la caisse de maladie a atteint 100 millions d'euros en 2025 et qu'il continuera de se creuser.

Pas de changement pour les patients

Le problème est que personne ne semble vraiment croire à cet affichage, accusant les médecins de louvoyer sur leurs réelles intentions. D'aucun-es voient dans la fronde de l'AMMD la volonté de libéraliser à outrance le système de santé, au risque de créer une médecine à deux vitesses. Les médecins demandent également « une plus grande autonomie tarifaire », « une remise en question du principe de conventionnement actuel » ou encore la possibilité de créer des sociétés privées de médecins, rappelle la CNS. De quoi légitimement nourrir la suspicion déjà exprimée par les syndicats ou la Patient*innenvertretung, dénonçant la perspective d'un « modèle injuste où la situation financière déterminerait la qualité et la rapidité des soins ».

Des accusations balayées par Chris Roller, pour qui la seule façon de sortir de l'impasse est l'application du « programme de coalition », qu'il reproche à Martine Deprez de négliger. La veille, pourtant, la ministre de la Santé, également invitée sur 100.7, avait rappelé plusieurs éléments de l'accord, comme le maintien du conventionnement ou encore les (timides) garde-fous envisagés pour empêcher la marchandisation des soins.

L'actuelle convention entre l'AMMD et la CNS arrive à échéance le 31 octobre. Elle sera alors remplacée par un règlement grand-ducal, comme le prévoit la loi. Il est en cours de rédaction et devrait reprendre les grandes lignes de l'actuelle convention. Pour les patients, cela ne changera strictement rien : ils pourront se rendre à leurs rendez-vous médicaux comme à l'accoutumée et seront remboursés de la même façon qu'aujourd'hui, sur la base de la même tarification. Cela ne change d'ailleurs rien non plus pour les médecins, reconnaît Chris Roller sur les ondes de 100.7. Tout ça pour ça ?

SHORT NEWS

Le travail donne-t-il envie de mourir ?

(fg) – En 2025, une personne sur quinze travaillant dans le privé ou la fonction publique a eu des idées suicidaires, selon une étude publiée par la Chambre des salariés (CSL), en août. Cela représente 6,6 % des sondés-es, soit trois fois plus qu'en 2014, année où la CSL a établi son premier Quality of Work Index, dont sont issues ces données. Elles s'inscrivent dans une dégradation constante des conditions de travail constatée depuis 12 ans par la CSL. La progression des idées suicidaires ne s'accompagne pas automatiquement d'une augmentation du nombre de passages à l'acte. Le phénomène touche toutes les catégories, mais il est particulièrement élevé chez les 16-24 ans, qui sont près de 10 % à être concerné-es. D'après la CSL, cela « traduit une progression préoccupante de la souffrance psychologique au travail ». Pour autant, « ces résultats ne permettent pas d'établir un lien de causalité entre conditions de travail et idées suicidaires », estime l'étude. « Le suicide demeure un phénomène complexe et multifactoriel, impliquant des dimensions individuelles, relationnelles, sociales, économiques et professionnelles. » Mais « le travail peut jouer un rôle à la fois protecteur et vulnérabilisant », poursuit la CSL. Un emploi « offrant du soutien, de l'autonomie, de la reconnaissance et des possibilités de développement peut contribuer à préserver la santé mentale », alors que « l'accumulation de contraintes psychosociales peut fragiliser davantage les personnes déjà confrontées à des difficultés ».

Colonies de vacances : accessibles mais vigilantes

(ylb) – Les colonies de vacances restent populaires au Luxembourg. Les séjours du Service national de la jeunesse (SNJ) et de l'association Groupe animateurs devraient comptabiliser environ 1.300 participations en 2026, soit un niveau comparable à 2025 (1.300) et 2024 (1.242). Pour les familles à revenus modestes, une réduction de 50 % sur les frais d'inscription est prévue si elles perçoivent l'allocation de vie chère ou le REVIS. 81 demandes ont été accordées en 2025 et 49 depuis le début de 2026, la saison n'étant pas encore terminée. Les demandeur-es de protection internationale peuvent, quant à eux, participer gratuitement aux camps et colonies. À la Croix-Rouge, 44,2 % des 360 participant-es aux séjours de 2025 ont bénéficié d'un tarif réduit. Mais un nouveau défi s'impose aux organisateur-ices : le changement climatique, devenu leur principale difficulté depuis la fin de la pandémie. Tempêtes, inondations et épisodes de chaleur exigent une gestion renforcée des risques et davantage de flexibilité. « L'incendie survenu récemment dans les Hautes Fagnes impose une vigilance particulière et une certaine flexibilité afin d'adapter les programmes et de garantir la sécurité des participants », explique le SNJ. Enfin, la protection des mineur-es devrait également être davantage encadrée. Si les organismes gestionnaires cofinancés par l'État disposent déjà de mesures de prévention des violences, ils devront, à partir de 2027, obligatoirement se doter d'un concept de protection des mineur-es.

EU-Petition für besseres Lebensmittelsystem

(ja) – Noch bis Anfang des nächsten Jahres läuft eine europäische Bürger*inneninitiative, die „gutes Essen für alle“ fordert. Laut den Initiator*innen hat ein Fünftel der Bevölkerung der Europäischen Union keinen Zugang zu angemessenen Lebensmitteln. Die aktuellen industriellen Lebensmittelsysteme verschärften nicht nur die Ernährungsunsicherheit, sondern auch die Klimakrise und wären zudem für Umweltverschmutzung, Tierleid und Artenschwund verantwortlich. Die Petition fordert demnach einen Umbau des Agrarsystems auf sämtlichen Ebenen. Dazu gehört auch die „Anerkennung der Tatsache, dass landwirtschaftliche Erzeugnisse und Lebensmittel keine gewöhnlichen Waren sind.“ Gefordert wird aber auch eine ökologische Landwirtschaft, eine Bekämpfung der Konzentration von Agrarland, eine strenge Regulierung genetisch modifizierter Organismen und eine nachhaltige Wasserbewirtschaftung. Um Konsument*innen besser zu informieren, soll auch eine aussagekräftige Kennzeichnung von Lebensmitteln eingeführt werden. Bisher hat die Petition etwas mehr als 84.000 Unterschriften sammeln können. Damit sie im EU-Parlament behandelt wird, braucht die Initiative jedoch eine Million Unterstützer*innen. Außerdem müssen in sieben Ländern Schwellenwerte erreicht werden. Wer sich der Petition anschließen will, kann das auf der Website www.goodfoodforall.eu tun. Dort finden sich auch weitere Informationen zu der Initiative.